



## Charte d'engagement Chèques Cadeaux « Les Vitrines de PAM »

**Entre :**

Les Vitrines de PAM – Association des Commerçants et Artisans du pays mussipontain  
54 Rue du 26ème BCP  
54700 Pont-à-Mousson  
Représentée par Rachel Goncalves, sa présidente

**Et**

Raison sociale Nom de l'enseigne : .....

Adresse complète :  
.....  
.....

Représenté par : .....

N° de téléphone : .....

Adresse e-mail : .....

**ARTICLE 1 : OBJET**

- L'association a mis en place un nouveau système de chèques cadeaux
- C'est une nouvelle façon d'offrir le choix du centre-ville à nos consommateurs
- L'objectif de ces chèques cadeaux est de promouvoir l'ensemble des commerçants du centre-ville et du bassin mussipontain et pour le consommateur de disposer d'un large choix

**ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES VITRINES DE PAM**

L'association s'engage à :

- Rembourser les chèques cadeaux dans les 15 jours de la réception des relevés et chèques vérifiés et validés par la FNCV (gestionnaire en délégation)
- Communiquer aux porteurs des chèques une liste des commerçants acceptant les chèques cadeaux et à tenir celle-ci à jour
- Faire la promotion du chèque cadeau
- Prélever et facturer une commission de **5% TTC de la valeur faciale des chèques**, dans le cas où le commerçant concerné est adhérent à l'union commerciale et à jour de cotisations

**ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DU COMMERÇANT**

Le commerçant s'engage à :

- Accepter les chèques cadeaux jusqu'à leur date de fin de validité, et ce même en période de soldes et promotions
- Renvoyer les chèques cadeaux dépensés à l'association (via la FNCV- Nancy) au moyen du bordereau de remise de chèques prévu à cet effet, et ce avant la date de validité du chèque
- Vérifier l'authenticité des chèques cadeaux

Contact : Pour tout renseignement, contactez par mail à l'adresse : [contact@vitrinesdepam.fr](mailto:contact@vitrinesdepam.fr)

Fait à ....., le .....

**L'Enseigne**  
**Signature et tampon commercial**

**Les Vitrines de PAM**  
**Signature**